

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. **Débitrice: SI BEL-AIR SA**, Mathurin-Cordier 13, 1005 Lausanne

Date du prononcé de dissolution: 16.02.2012
Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.04.2012

4. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. Remarques: Par décision du Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 16 février 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: achat, vente, exploitation, location et construction de tous immeubles

Office des faillites de Lausanne Tél. 021 316 65 04 1014 Lausanne Adm cant

00759293